



Demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité



En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatique et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez 2 conditions : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et votre carte était encore valide le 1er janvier 2014. Dans ce cas les cartes d'identité ne seront pas renouvelées sauf en cas de changement d'état civil ou d'adresse.

Uniquement sur rendez-vous au 01 41 70 88 00

Pièces à fournir :

Gagnez du temps en Mairie, faites votre [pré-demande de carte d'identité en ligne](#) .

1. Achetez votre timbre dématérialisé en cas de perte ou de vol
2. Créez votre compte ANTS ou connectez-vous avec FranceConnect
3. Remplissez le formulaire de pré-demande carte nationale d'identité en ligne
4. Notez ou imprimez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche
5. Prenez rendez-vous en mairie

Pour une personne majeure

- ▶ la carte nationale d'identité (si renouvellement)
- ▶ 2 photos d'identité conforme aux normes
- ▶ le livret de famille
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois

- ▶ une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois uniquement pour une 1ère demande
- ▶ numéro de pré-demande si effectué en ligne (facultatif)

Pour une personne mineure

- ▶ la carte nationale d'identité (si renouvellement)
- ▶ 2 photos d'identité conforme aux normes
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ le livret de famille (page mariage + page de l'enfant concerné)
- ▶ carte d'identité du parent présent
- ▶ une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois uniquement pour une 1ère demande
- ▶ numéro de pré-demande si effectué en ligne (facultatif)



Pour les enfants en bas âge, il est préférable de faire les photos chez un photographe, risque de refus par la sous-préfecture.

Pièces supplémentaires à fournir dans les cas suivants : Téléchargez la fiche informative sur la norme des photographies d'identité :



**NORME-DES-
PHOTOGRAPHIES.pdf** - (32Ko)

Pour les femmes mariées



Pour les femmes divorcées



Pour un renouvellement en cas de perte ou de vol



Pour les enfants majeurs vivant chez leur parent



Pour les personnes hébergées



Pour les ressortissants étrangers, nés à l'étranger ou en France de



Les personnes nées à l'étranger



Pour les enfants dont les parents sont divorcés ou séparés



Pensez à préparer vos vacances !

En effet, si les délais d'attente sont importants tout au long de l'année, ils le sont davantage à l'approche de la période estivale, avec l'augmentation du nombre de dossier à traiter, ils peuvent dépasser les 5 semaines.

Par ailleurs, nous vous rappelons que pendant les lundis des mois de Juillet et Août, seule une permanence est ouverte pour les déclarations de naissances et de décès ainsi que les retraits de cni et passeports au service de l'État-Civil.

Aucun acte ne sera délivré les lundis après-midi.

ALLER PLUS LOIN

EN TÉLÉCHARGEMENT



CNI-PASS-JANV2012PIECES-A-FOURNIR_1_.pdf

[TÉLÉCHARGER](#) (.PDF, 114KO)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITTERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43